

Cette lettre, envoyée aux mairies et collectivités adhérentes à Trifyl, est destinée à tous les élus du territoire. Elle a pour vocation de faire le point sur un sujet technique et les actualités du moment en matière de gestion et de prévention des déchets. Pour obtenir plus d'informations, pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter : communication@trifyl.fr

DOSSIER

TRIFYL S'APPUIE SUR SES ATOUTS POUR LIMITER LA HAUSSE DES COÛTS DU DÉCHET

Face à la hausse généralisée des prix, Trifyl met tout en œuvre pour contenir au maximum et à long terme la hausse des coûts du déchet. Objectif : conserver son avance en maintenant des tarifs parmi les plus compétitifs.

Depuis sa création en 1999, Trifyl, Syndicat départemental de valorisation des déchets, œuvre pour garantir aux usagers un service public de qualité et au meilleur coût. Son fonctionnement repose sur trois principes fondateurs : la solidarité entre les territoires, la mutualisation des charges, des équipements et des moyens humains et la péréquation des ressources.

Alors que le traitement de nos déchets coûte de plus en plus cher, Trifyl se réinvente pour conserver des tarifs parmi les moins chers de France.

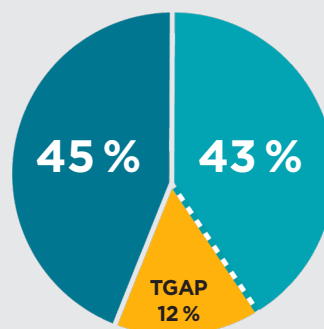
Comment se répartit le coût de nos déchets ?

Le coût du déchet comprend le service de collecte assuré par les intercommunalités ou syndicats de collecte et le service de traitement

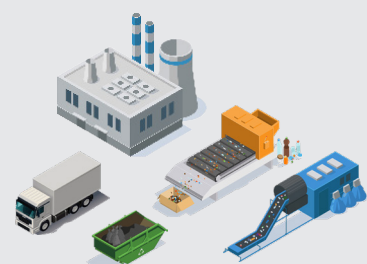


géré par le syndicat Trifyl. À elle seule, la fiscalité sur l'enfouissement (TGAP) représente aujourd'hui 12 % du coût total de nos déchets. ■

Intercommunalités ou syndicats de collecte adhérents



TRIFYL



Transport, tri, traitement, et déchèteries

Fiscalité d'État :
taxe générale
sur les activités polluantes
(TGAP)

Traitement des déchets : pourquoi les coûts augmentent ?

Si le coût du déchet dépend de nombreux paramètres, aujourd'hui, trois facteurs principaux influent fortement sur le coût de traitement :

1 Hausse spectaculaire de la fiscalité sur l'enfouissement

Pour encourager les territoires à réduire fortement l'enfouissement et, par extension, la production de déchets résiduels (poubelle noire), la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) connaît une hausse forte depuis plusieurs années (+ 183 % depuis 2020). En 2023, cette taxe représente 12 % du coût global de nos déchets.

2 Mises aux normes et évolution de la réglementation

Poursuite du programme d'investissements TH2030 pour répondre aux objectifs et aux normes de la Loi de Transition Énergétique. L'entrée en exploitation des premiers équipements génère des dépenses transitoires dues aux phases d'essais et d'ajustements nécessaires.

3 Inflation

Les effets cumulés de la crise sanitaire, puis de la guerre en Ukraine (offre inférieure à la demande, hausse des coûts de l'énergie, relance budgétaire, faiblesse de l'euro...) ont provoqué une augmentation des prix généralisée. Les conséquences sur la gestion des déchets sont multiples : dépenses plus importantes pour le carburant, l'énergie, le matériel, les fournitures, les prestations de service... Par ailleurs, la hausse du SMIC et la hausse du point d'indice des agents de la fonction publique ont logiquement augmenté les charges de personnel. ■

+ 10 €/an/hab.

Hausse du coût de traitement des déchets en 2023. À elle seule, la fiscalité (TGAP) représente + 3,50 €

+ 3,50 €

+ 3,50 €

+ 3,00 €



1

Fiscalité : hausse de la TGAP (de + 183 % depuis 2020)

2

Investissements pour répondre aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique

3

Inflation : hausse des charges de fonctionnement (carburant, énergies, masse salariale, matériel, fournitures, prestations de service...)

DES MESURES POUR CONTENIR LA HAUSSE DES COÛTS

Face à la hausse de ces charges contraintes, Trifyl mobilise tous les leviers disponibles pour maîtriser ses dépenses et optimiser ses recettes.

Adoptant une approche budgétaire rigoureuse, le Syndicat a pris de nombreuses mesures d'économies sur l'ensemble de ses services : non renouvellement de moyens (études ...), réduction de prestations, réorganisation de

certaines fonctions (surveillance/gardiennage), réduction de l'autofinancement...

Par ailleurs, Trifyl optimise (et prévoit d'élargir davantage encore) ses recettes pour atténuer les surcoûts subis : valorisation

énergétique (augmentation de la production d'électricité, nouveau contrat de vente de l'électricité, production de gaz décuplée...), valorisation matière (nouveaux emballages et nouvelles filières de tri et de recyclage). ■

Une tarification plus efficace pour réduire et trier davantage

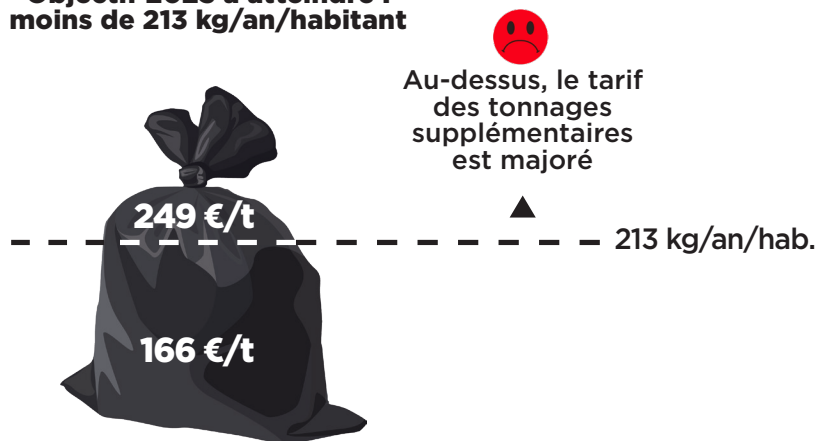
Élaborée en concertation avec l'ensemble des collectivités adhérentes, la nouvelle tarification se veut plus simple et incitative. Toujours basée sur le principe de mutualisation, elle vise à atteindre des objectifs cohérents avec la Loi de Transition Énergétique et le plan régional de prévention et de gestion en vigueur.

La nouvelle tarification vise à maîtriser davantage le coût pour le contribuable dans un contexte inflationniste majeur

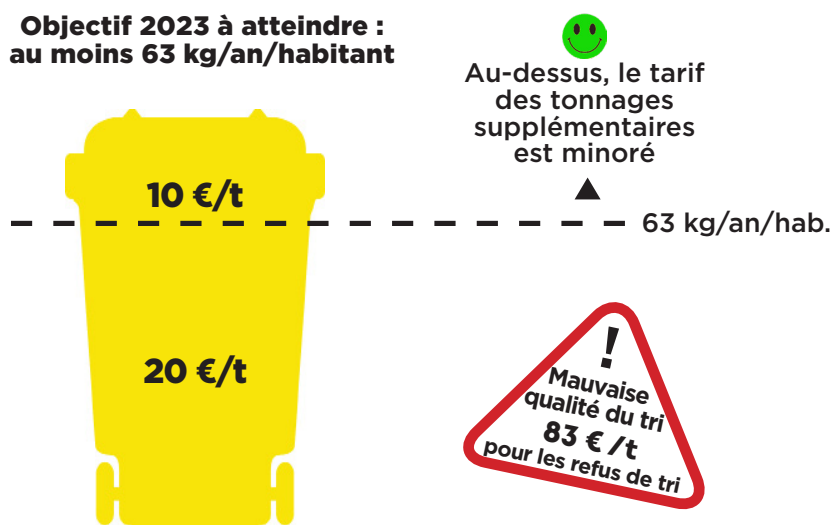
RÉDUIRE LE POIDS DE LA POUBELLE NOIRE

Pour répondre aux objectifs de la loi, le territoire de Trifyl doit réduire sa production de déchets résiduels (poubelle noire) pour atteindre l'objectif de 189 kg/an/habitant en 2030, soit une réduction de 25 kg par rapport à 2022. L'atteinte de cet objectif passe, notamment, par la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'amélioration du geste de tri. ■

Objectif 2023 à atteindre : moins de 213 kg/an/habitant



Objectif 2023 à atteindre : au moins 63 kg/an/habitant



AUGMENTER LE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Les emballages et les papiers représentent près de 25 % du poids de notre poubelle noire. Depuis le 1^{er} janvier 2023, 100 % d'entre eux doivent être déposés dans le bac jaune. Cette simplification du geste de tri doit avoir pour effets d'augmenter les quantités de matériaux collectées et de diminuer les erreurs de tri. Une tarification différente est donc appliquée sur celles-ci. ■

100% des emballages et papiers se trient

PRÉPARER LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Composés exclusivement de matière organique biodégradable, les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine (épluchures, restes de repas). À ce jour, ils représentent plus de 25 % du poids de la poubelle noire. La loi prévoit qu'ils soient extraits de la poubelle noire et valorisés (en compost ou en biogaz) dès le 1^{er} janvier 2024. Pour cette échéance, les collectivités ont l'obligation de proposer aux habitants un moyen de trier à la source leurs

biodéchets (composteurs ou sacs dédiés). Trifyl prendra en charge la dotation de sacs pour les habitants concernés par ce mode de tri. Les sacs de biodéchets seront collectés dans le même conteneur que celui de la poubelle noire.

À leur arrivée dans la nouvelle usine de Labessière-Candeil, les sacs seront séparés par tri optique et leurs contenus emprunteront des circuits de valorisation différents. ■

Biodéchets (déchets de cuisine)



À noter :

- Les performances unitaires par habitant sont calculées sur la population municipale
- Les tarifs sont exprimés TGAP et TC comprises et hors TVA

TH2030

POINT D'ÉTAPE

Notre modèle industriel de gestion des déchets poursuit sa mue pour accompagner la réduction et valoriser au maximum nos déchets.

Centre de tri de Labruguière : pari tenu !

Le chantier d'extension et de modernisation du centre de tri de Labruguière a été réalisé dans les temps et sans entraver le fonctionnement de l'équipement. Le nouveau centre, opérationnel depuis le 1^{er} janvier dernier, accueille désormais 100 % des emballages et papiers du territoire. Il permet de trier et de préparer au recyclage 12 flux de matériaux différents.

L'ultime étape du projet consiste à rénover l'ancien hall process, qui deviendra le hall définitif de stockage des balles de matériaux avant recyclage. Ces travaux impliquent également la rénovation des locaux administratifs et le parking attenant et de la voirie. ■



Opérateurs de tri, conducteurs d'engins, techniciens de maintenance...
Le fonctionnement du centre de tri nécessite l'emploi d'une cinquantaine d'agents

Unité d'affinage du tout-venant de Blaye-les-Mines : transformation du site en cours...



Jusqu'à la fin de l'été 2023, le centre de tri de Blaye-les-Mines se transforme pour devenir une unité d'affinage du tout-venant issu des déchèteries. Objectif : extraire les matières recyclables (métaux), les indésirables et préparer ce tout-venant à sa transformation en combustible de récupération (CSR) au sein de l'UTVD (usine de tri/valorisation des déchets) de Labessière-Candeil. Ce CSR sera utilisé pour alimenter la chaudière de l'usine et celles d'unités industrielles locales. ■

UTVD : premiers essais dès cet été

À Labessière-Candeil, l'usine de tri/valorisation des déchets (UTVD) va bientôt entrer dans une phase d'essais et de mise en service progressive. Mi-2024, l'ensemble des process fonctionnera en synergie pour permettre une valorisation maximale (+ de 80 %) des déchets résiduels, des biodéchets et du tout-venant (préalablement préparé à l'unité d'affinage de Blaye-les-Mines)

en biogaz, compost et combustible de récupération. Organisés sur 12 000 m², les différents halls du bâtiment abritent désormais de nombreux équipements de dernière génération (séparateurs mécaniques et optiques, broyeurs, chaudière, digesteurs, épurateurs...). L'imbrication de nombreuses technologies rend cette unité unique en France. ■



TRIFYL - Syndicat Mixte Départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
Pôle des Énergies Renouvelables - 3316, route de Sieurac - 81 300 LABESSIÈRE-CANDEIL
Tél : 05 63 81 23 00 - Fax : 05 63 81 23 01

Direction de la publication : Daniel Vialelle / Rédaction : Trifyl / Illustrations : Photothèque Trifyl / Istock
N° ISSN : 2267 - 988X - Édition Printemps 2023 - Tirage : 1100 exemplaires
Imprimerie Maraval - Imprim'vert® - PEFC™ - Papier cyclus print 100% recyclé - 130 g

+ d'infos sur www.trifyl.fr